

## *Charte de bonne conduite cérémonie civile de mariage*

Cette charte s'adresse aux futurs mariées et mariés, à leurs témoins, à leurs familles et à leurs invités.

Vous allez prochainement célébrer votre mariage à la Mairie de Vincennes. Afin que cette cérémonie qui scelle au nom de la loi la naissance officielle de votre couple soit exceptionnelle, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de la charte de bonne conduite.

**Les mariées et mariés s'engagent par la signature de celle-ci à respecter et faire respecter par leurs convives un certain nombre de règles, civilités et protocoles**, afin que la cérémonie concilie la convivialité du mariage, avec la solennité de l'évènement dans le respect des lieux, de l'élu célébrant le mariage, du personnel de la ville de Vincennes ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel-de-Ville.

Il convient de rappeler que l'Hôtel-de-Ville est la maison de la République, dont elle incarne les valeurs et les symboles. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect. Le principe de laïcité au sein de l'Hôtel-de-Ville implique une certaine retenue en termes de démonstrations religieuses de la part de l'assemblée des participants et ce, avant, pendant et après la cérémonie. Il est rappelé que la dissimulation du visage dans un espace public est interdite en application de la loi N° 2010-1192 du 11 octobre 2010, modifiée par la loi N° 2019-222 du 23 mars 2019.



## Arrivée à l'hôtel-de-ville

Les mariages sont programmés toutes les 30 minutes. Afin de ne pas perturber l'organisation des cérémonies, les futurs mariées et mariés, **les témoins et les invités doivent se présenter 15 minutes avant l'horaire prévu.** Vous serez accueillis par un agent municipal et invités à monter en salle des mariages dès que celle-ci sera disponible. Un contrôle de l'identité des témoins sera effectué.

L'accès à l'Hôtel-de-Ville s'effectue par la place du Général Leclerc. Seul **le véhicule des mariées et mariés est autorisé à y stationner durant la cérémonie.** Un macaron à cet effet que vous devrez apposer sur votre véhicule vous sera remis le jour du dépôt de dossier de mariage. Les invités devront trouver des places de stationnement soit en surface, soit dans les parkings avoisinants dont une liste vous sera remise. Si une manifestation était organisée le jour de votre mariage, l'accès de votre véhicule sur la place du Général Leclerc sera interdit.

Tout retard expose les mariées et mariés et leurs convives à attendre la fin des cérémonies prévues ce qui peut à certaines périodes de l'année représenter plusieurs heures. La ville ne pourra pas être tenue responsable des conséquences organisationnelles de votre retard.

## *Déroulement de la cérémonie*

Elle a lieu dans la salle des mariages située au 2<sup>ème</sup> étage. L'accès aux personnes à mobilité réduite s'effectue au moyen de l'ascenseur accessible par l'entrée située au 53bis rue de Fontenay. Cette salle, classée monument historique, ainsi que son mobilier requière une attention particulière, nous vous remercions d'en prendre soin.

La cérémonie se déroulera par un mot d'accueil de l'élu, la lecture des articles du Code civil, l'échange des consentements, la lecture de l'acte de mariage, les signatures du registre de l'état civil, si vous le souhaitez l'échange des alliances puis le discours de fin de cérémonie.

**La solennité du mariage impose que la cérémonie ait lieu dans le calme.** Les étapes de celle-ci ne doivent pas être perturbés par les manifestations bruyantes autres que celles légitimes après l'échange des consentements. Les appareils photos et les caméras sont autorisés pendant la cérémonie sans perturber le déroulement de celle-ci. Les familles ou amis pourront après en avoir averti l'élu célébrant le mariage faire un discours dans la limite du temps imparti à la célébration qui dure environ 20 minutes. Les musiques diffusées lors de l'entrée et/ou de la sortie des mariées et mariés sont autorisées. Le matériel de diffusion sera apporté par vos soins. Les appareils les plus couramment utilisés sont les enceintes bluetooth associées à un smartphone.

**La cérémonie terminée, vous serez invités à quitter rapidement la salle pour permettre la célébration du mariage suivant.**

## *Fin de cérémonie et sortie des mariées et mariés*

Les jets de fleurs naturelles, de confettis biodégradables et les bulles sont autorisés uniquement à l'extérieur de l'hôtel de Ville. **Les jets de riz et de confettis en plastique sont interdits.**

**L'usage de cornes de brume, matériels pyrotechniques, fumigènes et drones sont interdits.**

Les orchestres et instruments de musique divers sont réservés à un usage extérieur dans la mesure où ils n'occasionnent pas de troubles à l'ordre public et leur usage doit être limité dans le temps de façon à ne pas entraver la célébration des mariages suivants ou en cours de célébration. Les usages manifestement excessifs de ces instruments sont interdits.

Pour des raisons de continuité des services publics, la musique et les cris excessifs ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'Hôtel-de-Ville, lorsque les cérémonies se déroulent en semaine aux heures d'ouverture de la Mairie.

## *Règles de savoir vivre et de laïcité*

De manière générale, le cortège doit respecter les règles du Code de la route en respectant les limitations de vitesse, le port de la ceinture de sécurité, respect des feux tricolores, passage piétons. En cas de mise en danger d'autrui, l'intervention des forces de l'ordre sera immédiatement sollicitée. L'utilisation de l'avertisseur sonore se fera avec retenue. L'obstruction de la circulation est strictement interdite. Le non-respect des règles de circulation et de stationnement fera l'objet d'une contravention.

De même, tout manque de respect envers l' élu ou le personnel municipal sera suivi d'un dépôt de plainte.

**La prise d'une collation et la consommation de boissons sont interdites à l'intérieur comme à l'extérieur de la mairie.** Aucune salle en mairie ne permettant d'organiser un vin d'honneur, vous pouvez réserver une des salles municipales en contactant le service de la vie associative à l'adresse suivante : [sports\\_vie-associative@vincennes.fr](mailto:sports_vie-associative@vincennes.fr)

Le déploiement de drapeaux est interdit à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel-de-Ville.

**Les mariées et mariés s'engagent, par le respect de cette charte, au bon déroulement de leur cérémonie de mariage, en harmonie avec les valeurs de la République Française et des principes de laïcité.** Ils s'obligent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite, de civilité et de sécurité. En leur qualité d'organisateur de la cérémonie, ils peuvent être amenés à répondre des agissements de leurs invités.

Tout manquement à la présente charte, s'il constitue un trouble à l'ordre public, pourra être sanctionné sur le fondement des articles L2122-24 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Les épouses et époux en assumeront les conséquences administratives et financières.

*Le Maire de Vincennes*  
*et*  
*l'ensemble du Conseil Municipal*  
*vous souhaitent une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.*

En application de la réglementation relative à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un mail à [dpo@vincennes.fr](mailto:dpo@vincennes.fr)

Pour toutes questions sur votre dossier de mariage, vous pouvez contacter le service de la Citoyenneté à l'adresse suivante :

[citoyennete@vincennes.fr](mailto:citoyennete@vincennes.fr)

*Récépissé de lecture de la  
Charte de bonne conduite d'une cérémonie civile de mariage*

*Nous soussignons*

*M. ....*

*Et*

*M. ....*

*Avoir pris connaissance de la présente charte de bonne conduite d'une cérémonie civile de mariage. Nous nous engageons à porter à la connaissance de nos proches le contenu de celle-ci. Nous respecterons et ferons respecter les principes énoncés par nos invités afin que la cérémonie de mariage se déroule dans la joie et la convivialité.*

*Vincennes, le .....*

*Signatures des futures mariées et/ou futurs mariés*